Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

Suppression et création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à 25h

Extrait du Registre des Délibérations

COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 juillet à 18h00, le Comité Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical: 45

Nombre de membres en exercice: 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le guorum) : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Présents pour le quorum : 27

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. ARNOULT Didier	Suppléant
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Dreux	CA du Pays de Dreux	M. JONNIER Claude	Titulaire
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	Mme RENAUX-MARECHAL Christine	Titulaire
Ezy-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	Mme DUVAL Dominique	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel	Suppléant
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Mézières-en-Drouais	CA du Pays de Dreux	M. GOYER Jean-Claude	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOÊGEL Chantal	Titulaire
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. LHOPITEAU Romain	Suppléant
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	M. SCHIRRER Alain	Suppléant
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Soulaires	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Tréon	CA du Pays de Dreux	M. GOALES André	Suppléant
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. RIGOURD Daniel	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

Pouvoirs: 2

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)
 A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- De M. MARIGNIER Arnaud, titulaire d'Anet (CA du Pays de Dreux)
 A M. ROY Raymond, titulaire de La Chaussée d'Ivry (CA du Pays de Dreux)

Egalement présents: 4

CA Evreux Portes de N.	M. DUFLOS Noël	Suppléant
CA du Pays de Dreux	M. PREVOST Bernard	Suppléant
CA du Pays de Dreux	M. RONGRAIS Patrick	Suppléant
CA du Pays de Dreux	M. MARINIER Serge	Suppléant
CC des Portes Euréliennes	Mme MARTIN	Maire
CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
CA du Pays de Dreux	MME GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
CA du Pays de Dreux	M. HOUVET Patrick	Titulaire
CA du Pays de Dreux	M. LEGER Jean-Paul	Titulaire
CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
CA du Pays de Dreux	M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire
	CA du Pays de Dreux CA du Pays de Dreux CA du Pays de Dreux CC des Portes Euréliennes CA du Pays de Dreux	CA du Pays de Dreux CC des Portes Euréliennes M. RONGRAIS Patrick M. MARINIER Serge Mme MARTIN CA du Pays de Dreux MME GRUPPER-GERSET Françoise CA du Pays de Dreux M. HOUVET Patrick CA du Pays de Dreux M. LEGER Jean-Paul CA du Pays de Dreux Mme PATUREL Cathy

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle à l'assemblée :

v qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

🤝 que le Comité Technique (CT) doit être consulté :

- sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :
 - d'agents à temps complet,
 - ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),
 - ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC,
- pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu de la fusion de quatre syndicats de rivière afin de créer le Syndicat de Bassin Versant des 4 Rivières (SBV 4R), de la surcharge de travail occasionné, de la nécessité de pallier à la non-reconduction du poste de secrétaire du SICME (14h) et considérant la résiliation de la convention avec le Sire 1 pour le secrétariat (4h), il est nécessaire de réorganiser le service en modifiant la durée de service de Mme Emmanuelle Donzier. Il convient donc de supprimer son emploi précédent et de créer l'emploi correspondant au besoin.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 4 heures hebdomadaires.
 Cette suppression a été soumise à l'avis du CT et a obtenu un avis favorable enregistré sous le N° 1.081.18 en date du 28/06/2018.
- Accepte la création d'un poste permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 25 heures par semaine pour exercer les fonctions de secrétaire à compter du 15 juillet 2018.
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre 12.

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,

André COCHELIN

Document rendu exécutoire Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 1107/18

Pour le Président empêché et par délégation,

Raymond Roy, 2º vice - président REÇU À 10 SOUS-PREFECTURE DE DREUX

1 1 JUL. 2018

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES